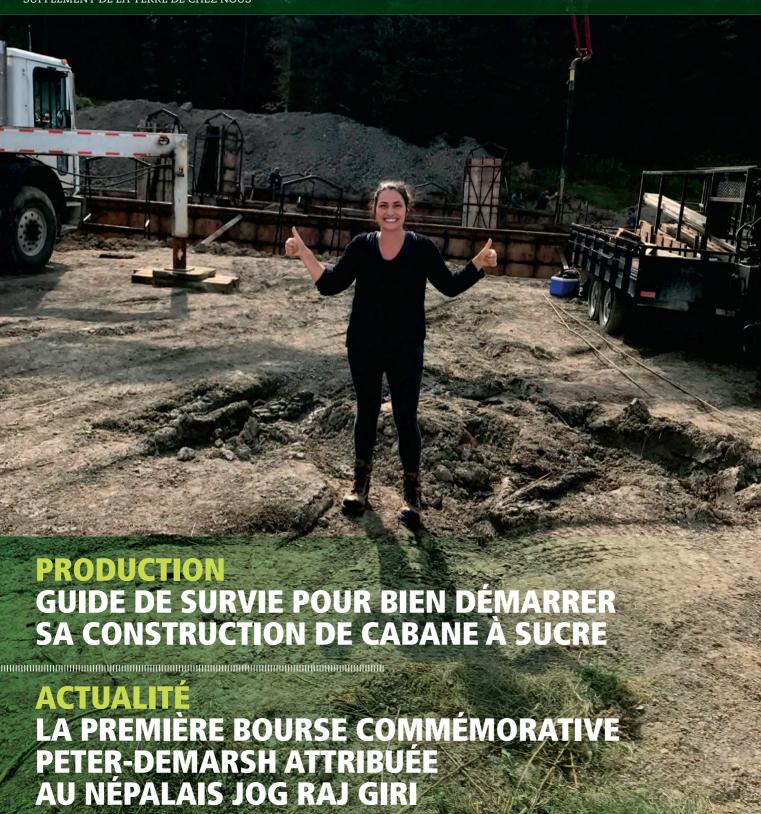


Forets

VOL. 34, Nº 2 | **MAI 2022** SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS **DE CHEZ NOUS**





ÉVÉNEMENT

20 et 21 mai ST-LUDGER

Content de VOUS REVOIR!

Planifiez dès maintenant votre retour à Saint-Ludger dans une nouvelle formule de foire acéricole LAPIERRE. En effet, notre dernier événement remonte déjà à 2019 et ça fait trop longtemps. Il sera bon de se revoir et ça adonne bien, car on a plein de choses à vous montrer et encore plus à vous raconter!

C'est donc avec le sourire et beaucoup d'enthousiasme que nous attendons toute la communauté acéricole du Québec et du Canada lors de cet événement parce qu'en Beauce, on sait bien recevoir!

Pour plus d'informations :

elapierre.com/evenements ou facebook.com/EquipementsLapierre

- Promotions et rabais
- Discutez avec nos experts
- Conférences Érable & Chalumeaux et l'APBB
- Présentation d'équipements et de nouveautés

Notez que l'événement aura lieu au Centre des loisirs de St-Ludger 134 Rue Dallaire, Saint-Ludger, Qc



99, rue de l'Escale, Saint-Ludger, Beauce, QC GOM 1WO

elapierre.com | 819 548-5454



VOL. 34, N° 2 | **MAI 2022** SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS

ÉDITEUR

La Terre de chez nous L'Union des producteurs agricoles 555, boul. Roland-Therrien, bur. 100 Longueuil (Québec) J4H 3Y9 450 679-8483 magazines@laterre.ca www.laterre.ca

DIRECTEUR

Charles Couture

COMITÉ DIRECTEUR

Serge Beaulieu (PPAQ) Vincent Miville (FPFQ) Pierre-Maurice Gagnon (FPFQ)

RÉDACTRICE EN CHEF

Ariane Desrochers

CHEF DE PUPITRE

Julie Desbiens

JOURNALISTE

Maxime Bilodeau Bernard Lepage

CORRECTION-RÉVISION

Anne Felteau

COLLABORATEURS

Patrick Cartier Caroline Cyr Luc Lagacé Marc-André Rhéaume Émile Richer

CONCEPTION GRAPHIQUE

La Terre de chez nous Judith Boivin-Robert

DIRECTRICE DE PRODUCTION

Brigit Bujnowski

INFOGRAPHIE

Geneviève Gay, Dana Labonté, Chantal Lafond, Nancy Litjens

PUBLICITÉ

pub@laterre.ca

REPRÉSENTANTS

Sylvain Joubert, poste 7272 Marc Mancini, poste 7262 Sans frais: 1 877 237-9826

TIRAGE ET ABONNEMENTS

1 877 679-7809

IMPRESSION

Imprimerie FL Web

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1180-4270

PHOTO PAGE COUVERTURE

Martin Ménard/Archives TCN

PROCHAINE PARUTION

31 août 2022

DATE DE RÉSERVATION PUBLICITAIRE

3 août 2022

MATÉRIEL PUBLICITAIRE

10 août 2022

Ce magazine est publié quatre fois par année. Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

MAI 2022





Forets

SOMMAIRE

ÉDITORIAUX

4 ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS!

6 LE DIFFICILE ÉQUILIBRE ENTRE LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES FOURNIS À LA SOCIÉTÉ PAR NOS BOISÉS

ACTUALITÉS

- 8 DES ŒUFS D'INCUBATION AU SIROP D'ÉRABLE / L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE EN MODE HYBRIDE / 40 000 ENTAILLES POUR LA RELÈVE
- 10 5° CONGRÈS MONDIAL D'AGROFORESTERIE / INVITATION AU CONGRÈS DE LA FPFQ

PRODUCTION

12 CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR CONSTRUIRE SA CABANE À SUCRE



PRODUCTION

AMÉNAGEMENT DE BOISÉ : LE MAINTIEN DES ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE, DES MILIEUX SENSIBLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les propriétaires forestiers sont des acteurs de premier plan dans la sauvegarde de plusieurs espèces en situation précaire. Contrairement à certaines idées préconçues, la protection des espèces et l'aménagement forestier ne sont pas incompatibles.

À lire en page 26

REVENUS

16 BILAN DE LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE EN 2021

ACTUALITÉ

18 DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS AU CANADA ET DANS LE MONDE : ATTRIBUTION DE LA PREMIÈRE BOURSE COMMÉMORATIVE PETER-DEMARSH

PRODUCTION

22 LA PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION PAR LES CHLORATES



En mai 2021, lors de l'assemblée générale annuelle des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), j'ai annoncé que la prochaine année serait ma dernière à la présidence de notre organisation. Un an plus tard, soit précisément le 25 mai, à la fin de l'assemblée générale annuelle des PPAQ, je prendrai officiellement ma retraite du syndicalisme acéricole.

on mandat à titre de président des PPAQ a débuté le 21 décembre 2007. Cela représente plus de 14 années passées à défendre les acériculteurs et les acéricultrices du Québec. Auparavant, j'ai occupé les fonctions de 1er vice-président, membre de l'exécutif et administrateur des PPAQ. De 1989 à 2022, en plus de ces engagements, j'ai aussi été président des Producteurs et productrices acéricoles de la Montérégie-Ouest.

Pendant toutes ces années, j'ai vu notre organisation grandir en même temps que notre industrie. Au fil du temps, nous avons mis en place des outils de mise en marché qui servent d'assises à la croissance que connaît l'acériculture. Depuis deux ans, nous vivons une augmentation de 20 % des ventes et des exportations de produits d'érable. De voir tous nos efforts récompensés au-delà de nos espérances me remplit de fierté!



SERGE BEAULIEU PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC

Durant mon mandat, nous avons réussi à établir un dialogue fructueux avec les acheteurs autorisés. À plusieurs reprises, les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE) ont été capables de signer des conventions de mise en marché du sirop d'érable de gré à gré. Nous avons également pu démontrer qu'il était possible de s'entendre et d'installer des bases solides à l'avantage de toutes les parties prenantes. De même que nous avons été en mesure de convenir d'une vision commune du développement de l'acériculture.

PARTICIPEZ À VOS ASSEMBLÉES **RÉGIONALES, PRÉSENTEZ-VOUS COMME REPRÉSENTANT, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX.**

Une des premières décisions dans mes fonctions de président concernait l'achat d'un entrepôt. En 2008, nous avons acquis l'usineentrepôt de Saint-Antoine-de-Tilly, après plusieurs années comme locataire. Puis, en 2012, nous avons déménagé l'usine-entrepôt à Laurierville avant de l'agrandir quelques années plus tard. Notre réserve stratégique est un outil de mise en marché important qui garantit l'approvisionnement aux acheteurs autorisés. Elle nous permet d'établir une confiance dans l'industrie agroalimentaire envers notre produit et d'offrir une stabilité aux marchés internationaux.

En 2015, le rapport Gagné s'attaquait à la mise en marché collective du sirop d'érable au Québec. Jamais je n'ai été aussi fier d'être acériculteur qu'au moment de voir des milliers d'entre nous se mobiliser pour le maintien de notre système. Bâtie année après année, outil par outil, la mise en marché collective acéricole offre une stabilité des prix de vente du sirop d'érable en vrac, assure l'approvisionnement et la qualité de nos produits, en plus de permettre de promouvoir les produits d'érable. Le rapport Gagné prédisait le pire pour l'industrie acéricole. Cependant, la solidarité des producteurs et productrices a démontré tout le contraire.

En terminant, je vous invite, acériculteurs et acéricultrices, à prendre votre place dans votre organisation : les PPAQ ont besoin de vous! Participez à vos assemblées régionales, présentez-vous comme représentant, faites entendre votre voix. Ensemble, nous sommes plus forts! **(**



Bientôt, plusieurs événements régionaux près de chez vous.

Venez nous rencontrer chez un distributeur ou magasin corporatif de votre région.





www.dominiongrimm.ca

LE DIFFICILE ÉQUILIBRE ENTRE LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES FOURNIS À LA SOCIÉTÉ PAR NOS BOISÉS

C'est connu, nos lots boisés constituent l'épine dorsale d'une économie forestière qui a permis l'essor de plusieurs régions. Ce qui est moins connu, ce sont les biens et services environnementaux que nos forêts privées fournissent à l'ensemble des collectivités du Québec.

'est en grande partie grâce au couvert forestier que nous protégeons et aménageons que les citoyens profitent de paysages agroforestiers resplendissants ainsi que d'une eau pure et abondante. Nos forêts et les milieux humides qu'elles abritent préservent des habitats fauniques ou floristiques, et donc la biodiversité. Elles constituent aussi des corridors écologiques essentiels à la migration des espèces dans une trame fortement humanisée. Évidemment, le bois que nous récoltons permet, une fois transformé, de prolonger la période de séquestration du carbone par les arbres de nos forêts.

Il s'avère difficile, voire nébuleux, de tenter de chiffrer les retombées de ces biens et services écologiques offerts à la société par les propriétaires forestiers. Ils sont simplement inestimables.

C'est sans doute pourquoi, dans un objectif de conservation, l'État multiplie les réglementations visant notre territoire.

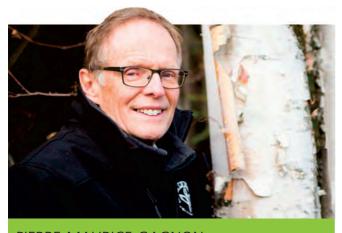
Or, certaines réglementations parfois abusives frôlent l'expropriation et limitent notre capacité à poursuivre nos activités traditionnelles. Veut-on vraiment reléguer les propriétaires forestiers dans un rôle de garde forestier?

Nos boisés constituent une vitrine par laquelle les 8,5 millions de Québécois admirent la forêt. Nous avons donc tout intérêt que les pratiques de gestion forestière soient exemplaires, car la production de bois et celle de biens environnementaux ne sont pas incompatibles.

IL FAUDRA DORÉNAVANT CONVAINCRE LA SOCIÉTÉ D'ACCORDER **DES COMPENSATIONS ÉQUITABLES AUX PRODUCTEURS LORSQUE LES EXIGENCES DE PROTECTION VONT** AU-DELÀ D'UN SEUIL RAISONNABLE. **CELA DOIT CHANGER, CAR ACTUELLEMENT, CES COMPENSATIONS DEMEURENT QUASI INEXISTANTES.**

C'est pourquoi votre fédération s'implique dans la diffusion du guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée et dans l'établissement de mesures de protection spécifiques à certaines espèces menacées qui pourront être intégrées aux plans d'aménagement forestier. Nous proposons aussi aux autorités publiques des ajustements réglementaires cohérents qui permettront d'optimiser les attributs environnementaux et économiques de la forêt privée.

Cependant, il faudra dorénavant convaincre la société d'accorder des compensations équitables aux producteurs lorsque les exigences de protection vont au-delà d'un seuil raisonnable. Cela doit changer, car actuellement, ces compensations demeurent quasi inexistantes. **(**



PIERRE-MAURICE GAGNON PRODUCTEUR ET PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU OUÉBEC

Les milieux humides et hydriques :

DES ALLIÉS EN MILIEU FORESTIER

Les milieux humides et hydriques que l'on retrouve dans nos forêts se révèlent des atouts précieux pour la biodiversité et pour atténuer les effets des changements climatiques. Leur existence, longtemps méconnue, est aujourd'hui mieux représentée par les nouvelles données cartographiques. Si l'ampleur des superficies en cause peut surprendre, la présence de ces milieux, tels que les marécages arborescents et les tourbières boisées, démontre toute la richesse et la diversité écologiques que l'on trouve dans nos forêts privées. Les propriétaires forestiers ont largement contribué à conserver cette richesse, alors que les dernières décennies ont été marquées par des pertes considérables, principalement localisées dans le sud du Québec, plus densément peuplé.

Des services bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité

C'est qu'il est maintenant largement admis que les milieux humides et hydriques rendent de nombreux services écologiques à l'ensemble de la population. Que ce soit par leur contribution significative à la conservation de la biodiversité, à la régulation du niveau des eaux ou encore à la réduction des gaz à effet de serre par la séquestration du carbone dans le sol, leurs rôles sont diversifiés et assurément profitables pour l'ensemble des Québécois. Leur maintien dans le paysage facilite également une intégration des différents usages à l'échelle du territoire.

De nombreux changements liés à leurs bienfaits

C'est en cohérence avec cette reconnaissance de leur importance que le cadre légal et réglementaire entourant les milieux humides et hydriques a été amélioré au cours des dernières années. L'encadrement des activités d'aménagement forestier n'y échappe pas! C'est ainsi que deux nouveaux règlements, visant à encadrer les activités réalisées dans les milieux humides et hydriques, sont entrés en vigueur en décembre 2020.

Pour les activités d'aménagement forestier réalisées dans ces milieux en forêt privée, ces règlements ont pour objectif d'assurer une utilisation durable de la ressource forestière en prévoyant des normes limitant l'impact environnemental de ces activités, et en faisant intervenir, lors de leur réalisation, un professionnel compétent : l'ingénieur forestier. Ces règlements accordent ainsi aux forestiers un rôle accru dans la planification d'aménagements adaptés aux sensibilités des marécages et des tourbières boisées à l'échelle du territoire. Ce nouvel encadrement, de pair avec le développement de bonnes pratiques, favorisera une cohabitation harmonieuse des différents usages dans les forêts humides et près des cours d'eau.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a tenu à être proactif dans l'accompagnement des propriétaires de boisés privés et de leurs professionnels. Des efforts ont été déployés pour

assurer une meilleure compréhension des récents changements réglementaires, et une meilleure adhésion à ces changements, notamment la création de la page Québec.ca/foresterie-milieux-humides-hydriques, consacrée à ces activités lorsque réalisées en milieux humides et hydriques. Bon nombre d'initiatives, comme des formations et de l'accompagnement, sont en cours et se poursuivront au courant des prochains mois.

Plans régionaux : un important chantier en cours

La réflexion entourant la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques est assurément une occasion d'amener une plus grande cohérence dans les orientations à donner aux cadres règlementaires des municipalités locales et régionales, en lien avec la réglementation du MELCC.

Ce premier exercice, dont la responsabilité revient à chaque municipalité régionale de comté (MRC), se déroule actuellement. Réalisés avec la collaboration et l'expertise des acteurs du milieu qui partagent un même bassin versant, les plans régionaux gagnent à intégrer les préoccupations des différents partenaires, y compris celles du monde forestier. En effet, les acteurs forestiers sont des alliés de choix pour contribuer au succès de cette démarche.

Les actions et les mesures qui y sont prévues sont conçues de façon à ce que les MRC puissent assurer une compatibilité entre leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) et leur plan régional. Leur élaboration est l'occasion pour les MRC de poser un bon diagnostic et de réfléchir aux décisions à prendre et aux actions à réaliser pour intégrer la conservation des milieux humides et hydriques dans leur planification du territoire. Rappelons que la conservation se définit comme un ensemble de pratiques comprenant la protection, l'utilisation durable, la restauration, mais également la création de nouveaux milieux humides et hydriques. C'est la combinaison de ces différentes approches qui permet de viser la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques, au bénéfice des générations actuelles et futures. Les projets de plans régionaux doivent être transmis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 16 juin 2022.

La contribution des acteurs forestiers : un gage de succès

C'est donc dire qu'une approche collaborative est souhaitable entre le gouvernement et les acteurs du monde forestier. La finalité est plus qu'intéressante : la mise en œuvre de bonnes pratiques par l'ensemble de la communauté du monde forestier permettra d'assurer le maintien de l'intégrité et de la bonne santé de ces milieux essentiels, garantissant ainsi la pérennité des services qu'ils nous procurent. C'est alors tout le monde qui gagne à avoir une pluralité de ces écosystèmes sur le territoire québécois!

Consultez la page Québec.ca/conservation-milieux-humides-hydriques pour en savoir plus sur ces milieux et sur les actions mises en œuvre par le gouvernement du Québec pour assurer leur conservation.





DES ŒUFS D'INCUBATION AU SIROP D'ÉRABLE

Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec sont fiers de pouvoir compter sur l'expertise de Simon Doré-Ouellet à titre de directeur général adjoint depuis le mois de mars 2022. À la barre des Producteurs d'œufs d'incubation depuis quatre ans, ce spécialiste en agroéconomie s'est joint à la grande famille de l'Union des producteurs agricoles en entamant sa carrière comme économiste principal au sein des Éleveurs de volailles du Québec. Possédant d'excellentes connaissances sur le plan du contingentement de la production agricole ainsi que de la mise en marché, Simon Doré-Ouellet est, sans aucun doute, un atout pour les PPAQ.

À ce sujet, il mentionne : « Je suis réellement emballé à l'idée de me joindre à cette équipe et par la perspective de contribuer à ses succès. Les cibles ambitieuses des PPAQ en matière de développement, de même que les leviers réglementaires mis en place précédemment par l'organisation, seront des appuis de taille en vue de l'atteinte des nombreux défis qui caractérisent l'environnement d'affaires complexe du secteur acéricole. » **G**



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **EN MODE HYBRIDE**



Tous les acériculteurs et acéricultrices détenant du contingent sont conviés à l'assemblée générale annuelle des PPAQ le 25 mai prochain. Cette rencontre sera tenue en mode hybride, c'est-à-dire que deux possibilités de participation sont offertes : soit d'assister à des portions de l'assemblée diffusées sur le Web ou encore, comme les délégués, de participer en personne en se rendant au Centrexpo Cogeco de Drummondville. Dans les prochaines semaines, tous les producteurs et productrices acéricoles détenant du contingent recevront un avis de convocation. Les détails de cet événement sont disponibles sur ppag.ca. 🕒

40 000 ENTAILLES POUR LA RFIÈVE

Depuis 2016, les PPAQ émettent annuellement 40 000 entailles de nouveaux contingents destinés aux acériculteurs et acéricultrices de la relève. À ce jour, 37 nouvelles entreprises de la relève ont vu le jour grâce à ce programme annuel d'émission de contingent, ce qui représente 260 615 entailles en production. Les personnes intéressées peuvent visiter le site Web ppag.ca pour obtenir toutes les informations nécessaires ainsi que les formulaires pour cet octroi de contingent relève 2022.

Voici quelques éléments clés :

- La date limite de dépôt des candidatures est le 15 juin 2022;
- Il faut être âgé de 18 à 40 ans;
- Une location d'érablière est permise pour soumettre un
- Un plan d'érablière indiquant le potentiel acéricole est obligatoire pour que le projet soit admissible;
- Tous les détails et les formulaires sont disponibles sur ppaq.ca. 🕒



BARILS HYBRIDES CRÉÉS PAR ET POUR LES ACÉRICULTEURS

Caractéristiques

- Extérieur plastique Rotomoulé
- Intérieur Inox 304l fini miroir
- Paroi interne de forme ovoïdale
- Une seule soudure centrale
- 33 gallons

- Tare 44lb
- · Puce de NFC et QR pour suivi d'inventaire
- Empilable jusqu'à 6 de haut
- 1 bouchon central 2 po NPT







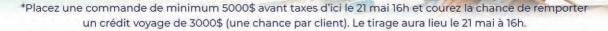
PROGRAMMATION

- Experts acéricole sur place
- | Équipements en démonstration
- Tirage de prix de présences
- Les meilleures aubaines de l'année!

DÉJOUEZ L'INFLATION

Commandez vos équipements pour la saison 2023 dès maintenant!





201 1^{re} AVENUE, HAM-NORD, QC GOP 1A0 | (819) 344-2288 | WWW.H2OINNOVATION.NET







5° CONGRÈS MONDIAL D'AGROFORESTERIE

Le 5e Congrès mondial d'agroforesterie : en transition vers un monde viable aura lieu du 17 au 20 juillet 2022 à Québec ainsi qu'en mode virtuel.

Ce congrès représente une opportunité d'ouvrir un dialoque inclusif avec différentes parties prenantes actives à l'échelle internationale dans les domaines de la production agroforestière, du service-conseil, du développement social et économique, de la politique, de l'aménagement et de l'entrepreneuriat.

L'Union des producteurs agricoles, la Fédération des producteurs forestiers du Québec et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec sont partenaires de l'événement. Pour plus d'informations et s'inscrire, consultez le https://www.agroforestry2022.org/fr.



INVITATION AU CONGRÈS DE LA FPFO

Le congrès annuel de la Fédération des producteurs forestiers du Québec se tiendra à l'Hôtel Travelodge de Québec les 2 et 3 juin prochains. La journée des conférences du 2 juin, sous le thème « Biens et services environnementaux à vendre! », sera l'occasion pour les membres et plusieurs intervenants du milieu de discuter de l'ensemble des biens et services environnementaux rendus aux collectivités par les propriétaires forestiers ainsi que pour amorcer une réflexion sur les moyens à envisager pour les soutenir.

Plus d'une centaine de délégués représentant les producteurs de la forêt privée ainsi que plusieurs acteurs du secteur forestier québécois participeront à cet événement.

Vous pouvez vous inscrire à cette journée des conférences par courriel à bois@upa.gc.ca, par téléphone au 450 679-0530, poste 8201, ou par l'entremise de notre site Web, dans la section À propos/AGA et congrès annuel. Les frais de participation de 230 \$ incluent les conférences, le dîner, le cocktail et les taxes. Ne tardez pas, les places s'envolent rapidement! **(F**)



Biens et services environnementaux à vendre!

Congrès annuel de la Fédération des producteurs forestiers du Québec 2 et 3 juin 2022



FARMA® Équipement forestiers

www.forsmw.com





Fondée par Leif Fors en 1992, la société Fors MW fête cette année ses 30 ans d'existence. Depuis la conception de la première remorque FARMA en usine, la marque est un modèle de réussite.

30 ans plus tard, FARMA est l'une des marques les plus vendues sur le marché, non seulement en Suède, mais également dans de nombreux pays à travers le monde. Grâce à des solutions bien pensées, des remorques de haute qualité et flexibles qui suivent les traces creusées par le tracteur, le choix de FARMA est devenu une évidence aux yeux de nombreux propriétaires forestiers. Notre gamme de modèles FARMA s'est élargie avec les années et nous proposons aujourd'hui des remorgues de 6 à 17 tonnes.

Pour célébrer son 30e anniversaire, FARMA lance l'entraînement en option sur toutes les remorques. Entraînement de rouleau traditionnel ou entraînement par moteur de moyeu: le choix vous appartient.

Communiquez avec votre revendeur FARMA dès aujourd'hui pour personnaliser votre remorque en fonction de vos besoins.





AGENT: Équipements Picken inc · Waterloo, Québec www.picken.ca

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR CONSTRUIRE SA CABANE À SUCRE



La popularité de l'or ambré se traduit par une explosion de projets de démarrage de cabane à sucre. Petit quide pour s'y retrouver dans les (nombreuses) questions à se poser avant d'entreprendre des travaux.

MAXIMF BII ODFAU **COLLABORATION SPÉCIALE**

e secteur acéricole est en pleine ébullition. Sur les sept millions de nouvelles entailles émises à la fin de 2021, environ la moitié est partagée entre 1 300 nouveaux producteurs. Plusieurs ont encore tout à faire avant la première coulée de sève, dont construire leur cabane à sucre.

« De nombreuses entreprises acéricoles sont actuellement en phase de démarrage. Avant de réaliser un tel projet, il est toutefois crucial de se renseigner adéquatement et de ne pas sauter d'étapes », affirme David Lapointe, conseiller en acériculture au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Preuve de l'actualité de cet enjeu, le MAPAQ a récemment publié un aide-mémoire destiné expressément aux nouveaux producteurs. Une section complète traite de l'aménagement et de la gestion des infrastructures de production.

« Avant toute construction ou modification de vos installa-

tions de production, il est essentiel de demander un permis de construction », lit-on dans ce document intitulé Démarrage en acériculture. Ce précieux sésame s'obtient auprès de votre municipalité ou de votre MRC, selon les cas. À savoir : une cabane à sucre est considérée comme un bâtiment agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Il n'y a donc pas d'autorisation particulière à obtenir auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Depuis 2019, le Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ vient préciser les conditions d'utilisation d'une cabane à sucre du mois de janvier au mois de mai. On y spécifie que l'aire de repos – habitable – doit faire partie du bâtiment de production, être d'une dimension inférieure à l'aire de production et en être distincte. La superficie de plancher permise pour l'aire



de repos est aussi détaillée : maximum de 20 m² pour une exploitation de moins de 5 000 entailles, de 40 m² pour 5 000 à 19 999 entailles et de 80 m² pour 20 000 entailles et plus.

« Cela a pour objectif de contrecarrer le phénomène des maisons-cabanes. Auparavant, des gens construisaient des chalets dotés de très petits espaces de production dans le but de demeurer sur place », raconte Michaël Cliche, conseiller acéricole à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB). Le nonrespect de ce règlement peut entraîner l'émission d'une ordonnance des tribunaux pour faire cesser l'infraction. « La CPTAQ a même le pouvoir d'obliger la destruction du bâtiment », souligne Pierre-Olivier Girard, conseiller expert en protection du territoire agricole au MAPAO.

BYE BYE FOLKLORE?

Il existe autant de cabanes à sucre que de producteurs acéricoles. Selon la complexité de votre projet, des plans et devis d'ingénieur ainsi que des plans d'architecture pourraient être requis. À moins que vous n'ayez l'envie de la construire par vos propres moyens, pour économiser temps et argent? C'est un pensez-y-bien. « Il existe quelques modèles sur Internet, mais ils ne respectent pas nécessairement les standards actuels de la CPTAQ », fait valoir Michaël Cliche, qui déplore du même souffle un certain « flou artistique » en la matière.

Bien conscient de cette lacune, le MAPAQ travaille à l'élaboration d'un document exhaustif afin de la corriger. Si tout va bien, ce dernier devrait paraître d'ici la fin du printemps. « Il ne contiendra pas que des plans en 2D. On y traitera aussi des nombreux aspects auxquels un acériculteur devrait songer avant de construire », explique David Lapointe. Si la plupart de ces points relèvent du gros bon sens – maximiser la durée de vie utile du bâtiment, optimiser l'espace utile des différentes aires –, tous ne le sont pas nécessairement.

Il faut par exemple songer aux normes d'hygiène et de salubrité, le sirop d'érable étant après tout un produit alimentaire. À ce chapitre, il vaut mieux voir venir les coups à l'avance, l'air du temps étant au resserrement de ces normes. « Avoir des bester de la company de la compa

surfaces lavables dans l'aire de production fait de plus en plus figure d'incontournable. Même si ce n'est pas obligatoire à l'heure actuelle, rien ne garantit que ça ne le devienne pas dans les prochaines années », met en garde Michaël Cliche. La norme californienne sur le plomb dans le sirop d'érable s'applique déjà au Québec depuis 2018.

Cela ne signifie toutefois pas la mort de l'érablière traditionnelle, comme celle





qui orne les boîtes de conserve de sirop d'érable depuis plus de 60 ans. « Il y a moyen de construire en respectant l'architecture d'antan, surtout pour les plus petites exploitations. Certaines caractéristiques, comme le nombre de cheminées, qui a triplé au fil du temps, sont là pour de bon et pour le mieux », assure David Lapointe. Celles-ci permettent une meilleure évacuation de la vapeur d'eau qui se dégage de l'évaporateur, de même que des émissions de combustibles fossiles si celui-ci fonctionne au gaz.

Parlant de cheminées, il se peut que vos assureurs préfèrent qu'elles soient à une distance minimale des fermes de toit. Même chose pour l'évaporateur; une distance minimale à l'arrière peut être exigée de la part des assureurs, d'où l'importance de les consulter au préalable. Comme la pandémie de COVID-19 l'a rappelé à plusieurs, une entreprise acéricole est soumise à des normes en santé et sécurité au travail. L'aménagement des différentes aires doit tenir compte de cette réalité, entre autres sur le plan du bruit que produisent les équipements de production.

DE GRANDS PRINCIPES

La gestion des eaux usées, aussi bien ménagères que celles découlant du procédé de transformation de la sève en sirop d'érable, doit également être prise en considération. Les ouvrages servant à recueillir les premières doivent répondre aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Les secondes pourraient quant à elles être assujetties à des articles du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, mieux connu sous l'acronyme de REAFIE.

On y songe rarement, mais les chemins d'accès et d'exploitation font partie intégrante d'un projet de cabane à sucre. En plus d'être solides et durables, ceux-ci doivent à la fois avoir une excellente capacité d'évacuation de l'eau de surface et limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau environnants. Consultez la publication Saines pratiques d'intervention

en forêt privée : quide terrain, 4e édition révisée de la Fédération des producteurs forestiers du Québec afin d'en savoir plus à ce sujet, sur la localisation idéale des chemins forestiers par exemple.

À défaut de règles universelles, de grands principes devraient guider votre démarche, rappelle Anne Boutin, responsable des plans d'érablière à l'APBB et coauteure du Guide d'aménagement des érablières, écrit en collaboration avec Michaël Cliche. « Il faut non seulement construire pour ses besoins actuels, mais aussi futurs. Il y a un juste milieu à trouver afin de pouvoir gérer la croissance de l'entreprise », indique l'ingénieure forestière. Compte tenu de la dimension des équipements acéricoles, il vaut mieux par exemple prévoir de grandes portes.

Autre point auguel penser : la capacité de réserve d'eau d'érable, qui confère une certaine flexibilité à l'acériculteur. Si cette dernière est trop restreinte, une simple avarie technique peut occasionner un débordement des réservoirs, une situation non souhaitable en période de forte coulée de l'eau d'érable. « C'est pourquoi je recommande au minimum un gallon [environ 4,5 L] de réserve par entaille, conseille Michaël Cliche. Aussi, il faut préférablement conserver l'eau d'érable dans une pièce plus fraîche que l'aire de repos, qu'on chauffe souvent à 20 °C. »

Vous vous faites une montagne de tous ces détails et autres nuances? Peut-être que vous devriez alors cogner à la porte d'un professionnel, comme un conseiller acéricole. « Ils seront en mesure de vous guider dans vos démarches et de vous fournir des recommandations personnalisées, sur l'emplacement des différents équipements acéricoles par exemple », dit David Lapointe. Vous gagneriez aussi à consulter d'autres acériculteurs déjà bien établis. « À leur contact, on constate que l'acériculture est autant un art qu'une science », conclut Michaël Cliche, philosophe.

LE SON)) DE LA TERRE

Le balado de LaTerre

À ÉCOUTER SUR:

LaTerre.ca/balado



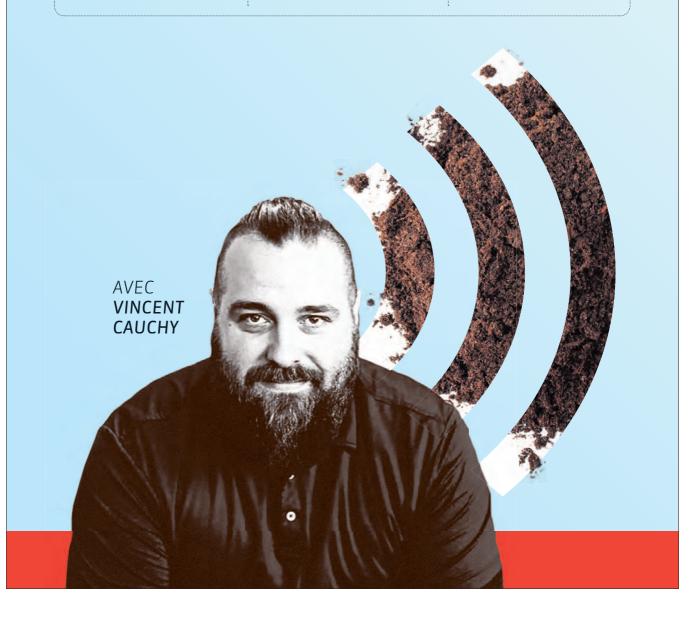












LA MISE EN MARC DU BOIS D LA FORÊT PRIVÉ

2021

ÉMILE RICHER

ING.F., ÉCONOMISTE FORESTIER, FPFQ

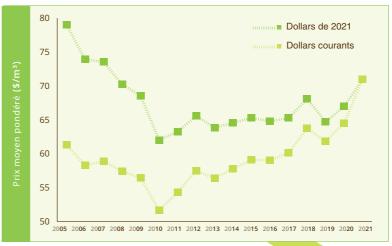
Entre janvier et décembre 2021, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,7 Mm³ de bois, toutes essences confondues. En 2021, 78 % des livraisons de bois en provenance de la forêt privée étaient destinées aux usines de sciage, 11 % aux usines de pâtes et papiers et 11 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

Globalement, 71 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 29 % du volume des livraisons. Le volume total mis en marché a progressé de 8,6 % par rapport à 2020 et représente le plus important volume mis en marché par la forêt privée depuis un peu plus de deux décennies. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³ chaque année.

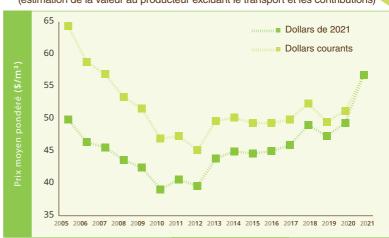
La valeur du bois mis en marché en 2021 est évaluée à 475 M\$, ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente. En 2021, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 380 M\$, en hausse de 76 M\$.

Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée

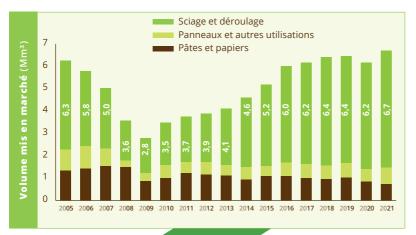
(estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)



Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée (estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)



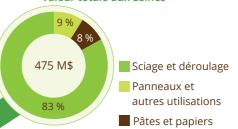
Évolution des livraisons par les producteurs de la forêt privée



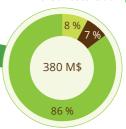


Valeur totale du bois mis en marché par les producteurs forestiers du Québec





Valeur totale aux producteurs



Volume de bois mis en marché en 2021 par les producteurs de la forêt privée (m³)

Plan conjoint	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2021	Proportion de la mise en marché	Total en 2020	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	42 700	274 500	230 700	548 000	8 %	432 300	27 %
Bas-Saint-Laurent	113 500	1 137 000	62 800	1 313 400	20 %	1 094 900	20 %
Beauce	80 400	830 200	5 000	915 700	14 %	935 900	-2 %
Centre-du-Québec	24 900	136 000	47 100	208 000	3 %	187 000	11 %
Côte-du-Sud	59 100	318 900	0	378 000	6 %	347 900	9 %
Gaspésie	18 000	172 000	12 800	202 800	3 %	198 700	2 %
Gatineau	100	70 600	76 800	147 400	2 %	104 300	41 %
Laurentides et Outaouais	1 500	92 100	67 600	161 300	2 %	159 300	1 %
Mauricie	700	388 600	101 800	491 100	7 %	412 100	19 %
Pontiac	1 200	40 800	48 400	90 400	1 %	77 100	17 %
Québec	90 500	758 900	60 100	909 400	14 %	864 200	5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	25 800	308 100	43 300	377 200	6 %	323 700	17 %
Sud du Québec	265 800	682 400	0	948 200	14 %	1 021 900	-7 %
Forêt privée du Québec	724 200	5 210 100	756 400	6 690 700	100 %	6 159 200	9 %

Note: Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Cette compilation exclut les ventes des grands propriétaires à leur usine.

Sources: Syndicats et offices de producteurs forestiers Compilation: Fédération des producteurs forestiers du Québec

DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS CANADA ET DANS LE MONDE ATTRIBUTION DE LA PREMIÈRE BOURSE COMMÉMORATIVE PETER-DEMARSH

Un peu plus de trois ans après le décès de Peter deMarsh, la première bourse pour commémorer son œuvre a été attribuée à Jog Raj Giri, président de l'Association des propriétaires forestiers familiaux du Népal, qui pourra ainsi prendre part au 5e Congrès international sur l'agroforesterie qui se tiendra à Québec en juillet prochain.

BERNARD LEPAGE COLLABORATION SPÉCIALE

our la Fédération canadienne des propriétaires forestiers et l'Alliance internationale pour la foresterie familiale, les deux organismes à l'origine de la création de la bourse et qui étaient présidés par Peter deMarsh, cette initiative vient honorer un engagement envers l'un des premiers défenseurs des intérêts des propriétaires de boisés au Canada, mais aussi partout dans le monde.

Natif du Nouveau-Brunswick, Peter deMarsh est tragiquement décédé le 10 mars 2019 à bord d'un avion d'Ethiopian Airlines qui s'est écrasé peu après le décollage alors qu'il se rendait à une

conférence des Nations unies sur l'environnement à Nairobi, au Kenya.

« Peter s'en allait là-bas pour défendre la voix des producteurs forestiers. C'était un homme qui agissait au niveau local, mais aussi national et international face aux autorités publiques. On en voit, des gens dans notre milieu qui s'impliquent, mais rarement aux trois niveaux comme il l'a fait », salue Marc-André Côté, de l'Union des producteurs agricoles, qui connaissait Peter deMarsh depuis près de 25 ans.

D'ailleurs, malgré ses engagements internationaux, Peter deMarsh a toujours continué à appuyer les initiatives des producteurs forestiers de la communauté de Taymouth



Peter deMarsh a mis en évidence les multiples rôles pouvant être joués par les propriétaires forestiers dans le développement économique et social des communautés, tout en livrant de nombreux services environnementaux.



19



Photos : Gracieuseté de la famille de Peter deMarsh Luke deMarsh en compagnie de son père

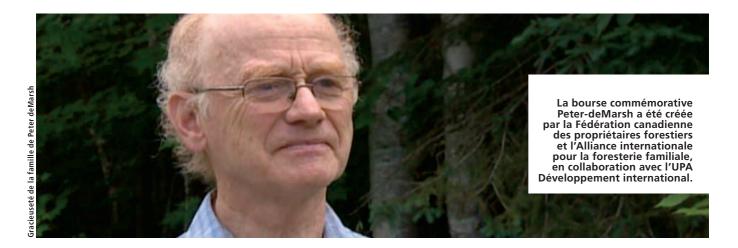
où il a grandi. « Papa était un fier Néo-Brunswickois, un fier Canadien et un fier citoyen du monde qui a consacré sa vie au soutien d'économies rurales saines et résilientes, localement et partout sur la planète, en particulier dans les domaines de la foresterie et de l'agriculture », témoigne son fils Luke, qui fait partie du jury chargé d'évaluer les candidatures à la bourse commémorative Peter-deMarsh, en compagnie de Marc-André Côté et de Bob Austman, de la Woodlot Association of Manitoba (Association des propriétaires forestiers du Manitoba).

Immédiatement après le décès de Peter deMarsh, les gens partageant ses valeurs se sont mobilisés pour perpétuer son engagement. « Peter estimait que dans les grandes assemblées, les producteurs forestiers n'étaient pas présents. Il y avait des ambassadeurs et des grands fonctionnaires qui parlaient de forêts, de biodiversité, de réchauffement climatique, mais nous n'étions pas là. Des décisions étaient prises sans tenir compte de la réalité sur le terrain », déplore Marc-André Côté.

« Mon père était heureux dans son jardin, son boisé et avec sa famille et ses amis. Cependant, il était également passionné par le côté académique de son travail. C'est pourquoi la bourse a été créée en tant que mécanisme pour faire avancer son travail, en soutenant la recherche universitaire et le rassemblement de praticiens mondiaux des forêts familiales. Papa était très inspiré par l'énergie et l'innovation des jeunes pour relever les défis environnementaux extrêmes auxquels nous sommes tous confrontés », renchérit son fils Luke, qui perpétue l'héritage paternel en gérant le boisé familial selon les convictions inculquées par son père.

Luke deMarsh souligne que l'engagement de son père provient de valeurs profondes acquises dès son plus jeune âge. « Notre famille a une très forte tradition de justice sociale et papa l'a appliquée à la foresterie familiale tout au long de sa vie. Il a toujours cherché à trouver un équilibre entre la conservation de l'intégrité écologique de la forêt et les avantages économiques qu'on pouvait en tirer. »





UNE BOURSE, DEUX VOLETS

La participation de Jog Raj Giri à Québec en juillet prochain vient correspondre à l'un des deux volets de la bourse Peter-deMarsh, l'autre étant d'appuyer des étudiants de maîtrise ou de doctorat qui s'intéressent aux rôles des propriétaires de boisés ou des associations de propriétaires de boisés dans la résolution d'enjeux sociaux, économiques ou environnementaux.

« C'est important que les petites associations forestières locales participent à des conférences internationales pour faire entendre leur point de vue. On parle de changements climatiques, de biodiversité, mais souvent, les décisions sont prises par des grands fonctionnaires sans tenir compte des problèmes que vivent les producteurs forestiers. Les décisions sont souvent mal incarnées dans la réalité du terrain », soutient Marc-André Côté.

Peter deMarsh était convaincu que les propriétaires forestiers étaient les mieux placés pour assurer la gestion durable d'un patrimoine naturel transmis généralement d'une génération à l'autre, souvent dans la même famille.

Compte tenu de cet engagement contagieux, la création de cette bourse allait de soi, selon Marc-André Côté. « Son travail était reconnu par un paquet d'intervenants. L'ensemble du secteur forestier canadien le connaissait. Tout de suite après son décès, nous nous sommes réunis pour voir comment on pourrait honorer sa mémoire. »

Cette initiative a touché le clan deMarsh. « Notre famille est incroyablement fière de la création de la bourse commémorative Peter-deMarsh. C'est un mécanisme fantastique pour maintenir son héritage en vie et en évolution », conclut son fils Luke.

QUELQUES ENGAGEMENTS DE PETER DEMARSH

- York Sunbury Charlotte Forest Products Marketing Board, au Nouveau-Brunswick (1972-1988);
- Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick (1976);
- Fédération canadienne des propriétaires de boisés (1989);
- Alliance internationale pour la foresterie familiale (2002);

BOURSE COMMÉMORATIVE PETER-DEMARSH

- Une bourse pouvant totaliser 3 000 \$ pour aider des représentants d'organismes de propriétaires forestiers canadiens ou étrangers à participer à des conférences internationales portant sur des enjeux interpellant les propriétaires forestiers;
- Une bourse de 10 000 \$ pour un étudiant canadien ou étranger en voie de terminer ses travaux de maîtrise ou de doctorat dans une université canadienne. Le projet de recherche devra s'intéresser aux

rôles des propriétaires de boisés ou des associations de propriétaires de boisés dans la résolution d'enjeux sociaux, économiques ou environnementaux. 😉



LA MÉDAILLE DU SERVICE MÉRITOIRE DÉCERNÉE À PETER DEMARSH

Peter deMarsh compte parmi les récipiendaires 2022 de la Médaille du service méritoire, remise par le gouvernement du Canada. Cette haute distinction souligne la contribution d'individus qui ont réalisé des gestes exceptionnels et utiles pour le pays et qui lui font honneur. Elle a été remise à M. deMarsh à titre posthume en reconnaissance de son travail pour les droits des propriétaires fonciers. **(**

Rabaud





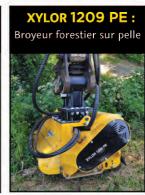
XYLOG 520: Processeur à bois mobile

F80 : Fendeur de 80 tonnes













Importateur autorisé au Canada ÉQUIPEMENT Un Pro au service des Pros

819 372-639

gesproequipement.com | info@gesproequipement.com

LA PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION PAR LES CHLORATES

C'est un fait reconnu, le sirop d'érable du Québec est un produit alimentaire emblématique dont les acéricultrices et acériculteurs sont fiers et que les consommateurs du Québec et d'ailleurs savent apprécier. Son bon goût caractéristique contribue à sa renommée, sans compter son image de produit pur, issu de la nature et sans additifs. Comme près de 70 % de la production québécoise de sirop d'érable est destinée à l'exportation, il est primordial de mettre tous les efforts possibles pour préserver et stimuler les marchés étrangers. Cela passe entre autres par un contrôle impeccable de la qualité du sirop d'érable afin de se conformer aux exigences réglementaires les plus strictes des pays importateurs.

LUC LAGACÉ PH. D., CENTRE ACER

'est dans ce contexte que le Centre ACER a réalisé un projet de recherche portant sur la contamination du sirop d'érable par les chlorates en collaboration avec le Conseil de l'industrie de l'érable du Québec (CIE) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) et financé par le programme Innovaction du ministère de l'Agriculture, des

Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ce projet a été mis en place à la suite de quelques plaintes de pays importateurs, notamment en Europe, où le seuil de tolérance pour ce type de contaminant est particulièrement bas. L'objectif était de brosser un portrait des concentrations en chlorates dans le sirop d'érable et de soulever certaines pistes sur l'origine de cette contamination.





DES RÉSIDUS DE CHLORATES DANS LE SIROP D'ÉRABLE

Les résultats ont révélé un certain nombre de cas de sirops d'érable dépassant la limite de concentration en chlorates fixée par la communauté européenne. On compte parmi ces cas des sirops d'érable provenant directement des érablières et d'autres prélevés à la sortie des usines d'embouteillage. Certains sirops d'érable étaient certifiés biologiques et d'autres non. À la suite d'une analyse des données et conditions de production autant en érablière qu'en usine, on a conclu que la principale cause de cette contamination réside dans de mauvaises pratiques d'assainissement du système de collecte de la sève par tubulure et autres équipements de production à l'érablière. L'utilisation excessive de produits à base de chlore tel que l'hypochlorite de sodium (javel) et de surcroît, sans être suivie par une étape de rinçage, serait le facteur majeur de cette contamination chimique. D'ailleurs, un article paru dans l'édition de novembre 2020 du magazine Forêts de chez nous nous alertait sur la présence de résidus de chlorates pour certains échantillons.

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES D'ASSAINISSEMENT

À la lumière de ces résultats, nous croyons qu'il est important de rappeler les bonnes pratiques à employer pour l'assainissement du système de collecte de la sève et des équipements de production à l'érablière.



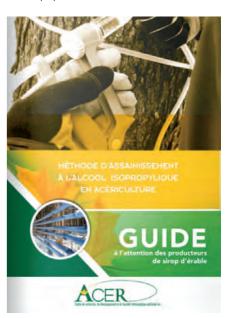
1 - UTILISATION DE L'ALCOOL ISOPROPYLIQUE (AIP) À 70 %

Pour l'assainissement de la tubulure, l'utilisation de l'alcool isopropylique (AIP) à 70 % est l'option offrant le meilleur compromis quant à son efficacité et la facilité d'application, tout en évitant les risques de contamination par les chlorates. Cela dit, il faut suivre les étapes recommandées dans le guide publié par le Centre ACER, qui prévoit notamment une étape de rinçage, et avoir recours, au besoin, aux services-conseils en acériculture pour bien mettre en place et adopter les bonnes pratiques dans ce domaine. La méthode d'assainissement à l'AIP vaut autant pour la production conventionnelle que pour celle certifiée biologique. Dans le cas où l'on voudrait tout de même employer des produits à base de chlore pour effectuer l'assainissement, il faudra donc y aller avec rigueur et minutie afin de bien contrôler la concentration qui sera utilisée et procéder au rinçage en profondeur des équipements.

2 – RINCAGE DU SYSTÈME DE COLLECTE ET DES AUTRES ÉQUIPEMENTS DE **PRODUCTION**

Le rinçage est une autre mesure primordiale pour éliminer même de faibles concentrations de résidus - qui pourraient être jugées acceptables dans d'autres productions alimentaires, mais ne le sont pas en acériculture. La particularité, dans ce secteur d'activité, tient au fait que l'on concentre la sève par osmose inverse et par évaporation. À travers ces étapes, il y a une possibilité, pour certains types de contaminants, que leur concentration devienne préoccupante et dépasse les limites dans le sirop d'érable, alors qu'elle était relativement faible, voire presque non détectable au départ dans la sève. Autant pour le système de collecte par tubulure que pour les autres équipements de production (relâcheur, réservoir, etc.), il est impératif de bien suivre les procédures recommandées,

notamment en effectuant un rinçage efficace. On a la chance d'ailleurs, dans la plupart des érablières, de disposer de volumes importants de filtrat d'osmose qui peuvent être utilisés pour le rinçage des équipements.





SÉANCES DE FORMATION ET D'INFORMATION

Le Centre ACER, en collaboration avec les PPAQ, le CIE et les conseillers acéricoles, compte accentuer les activités de transfert et de formation sur les bonnes pratiques dans les prochains mois. D'ailleurs, le Centre ACER offre toujours une formation sur l'assainissement qui aborde les principaux problèmes soulevés. Des échanges auront également lieu avec les conseillers acéricoles et autres intervenants du secteur dans le but de dégager les besoins et d'identifier des outils à mettre en place afin d'éliminer les risques associés aux résidus de chlorates et autres contaminants chimiques susceptibles d'être retrouvés dans le sirop d'érable. Il y va de la qualité de nos produits acéricoles et de l'avenir de nos exportations qu'il est primordial de préserver et de développer.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ET MESURES À RETENIR

- La limite de concentration en résidus de chlorates dans les aliments (limite par défaut) imposée aux pays membres de la communauté européenne est de 50 nanogrammes/gramme (ng/g);
- 21 échantillons de sirop d'érable sur 103 avaient une teneur en chlorates supérieure à 50 ng/g;
- 14 échantillons dépassant la limite étaient des sirops d'érable conventionnels et 7 étaient des sirops d'érable biologiques;
- Certains échantillons de sirops d'érable conventionnels prélevés en érablières avaient des concentrations dépassant 2 000 ng/g;
- Suivre les étapes du guide Méthode d'assainissement à l'alcool isopropylique en acériculture disponible chez les fabricants et distributeurs d'équipements acéricoles;
- Apporter une attention particulière au rinçage, notamment lorsque des produits à base de chlore sont utilisés;
- Le Centre ACER offre la formation Salubrité et assainissement pour améliorer le rendement et la qualité du sirop d'érable. Consulter le calendrier des formations au : centreacer.gc.ca/Transfert/formation.



AMÉNAGEMENT DE BOISÉ : E MAINTIEN DES ESPÈCES À STATUT RÉCAIRE, DES MILIEUX SENSIBLES T DE LA BIODIVERSITÉ

Les propriétaires forestiers sont des acteurs de premier plan dans la sauvegarde de plusieurs espèces en situation précaire. Contrairement à certaines idées préconçues, la protection des espèces et l'aménagement forestier ne sont pas incompatibles.

PATRICK CARTIER, ING.F. FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU OUÉBEC

n effet, la faune et la flore s'adaptent généralement bien à un certain niveau de perturbations naturelles qui s'apparentent à diverses interventions forestières. À titre d'exemple, le jardinage peut imiter un chablis partiel, alors que certaines coupes totales irrégulières peuvent calquer une épidémie de tordeuse.

Les propriétaires de lots boisés peuvent ainsi protéger les milieux sensibles et maintenir la biodiversité tout en réalisant des activités d'aménagement forestier. Dès l'étape de la planification, on peut identifier deux grandes stratégies pour atteindre ces objectifs. D'une part, on peut appliquer le concept de filtre brut qui vise à conserver la qualité des habitats, et d'autre part, on peut appliquer celui de filtre fin qui se définit par l'application de mesures spécifiques d'intervention visant à protéger certaines espèces aux besoins particuliers.

MAINTENIR LA QUALITÉ DES HABITATS AVEC LE FILTRE BRUT

L'application de saines pratiques d'aménagement forestier permet déjà de protéger la majorité des espèces qui vivent en milieu forestier. Par exemple, la conservation de chicots sécuritaires lors des activités de récolte est bénéfique à plusieurs espèces qui s'y abritent. De saines pratiques permettent ainsi de maintenir l'habitat de plusieurs espèces, et ce, sans même savoir si ces espèces sont effectivement présentes. Le haut de la figure 1 présente des types et des structures d'habitats où de saines pratiques d'aménagement permettent de maintenir un habitat favorable à plusieurs espèces.

Rappelons que pour maintenir une diversité d'habitats, il faut éviter de traiter la forêt de la même façon partout. Offrir une diversité d'habitats permet à chaque espèce d'y trouver son compte.

DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR CERTAINES ESPÈCES GRÂCE AU FILTRE FIN

Parfois, le maintien des caractéristiques des habitats ne permet pas toujours à lui seul de préserver l'ensemble de la biodiversité. Certaines espèces nécessitent des mesures de mitigation plus spécifiques. À titre d'exemple, la protection de l'ail des bois nécessite de localiser la colonie avant de pouvoir appliquer des modalités d'intervention spécifiques afin de préserver l'espèce. Dans ce cas précis, la réalisation d'interventions sur le parterre de la colonie doit s'effectuer pendant la saison hivernale afin de protéger les plants. Le bas de la **figure 1** présente d'autres exemples de mesures de mitigation spécifiques.

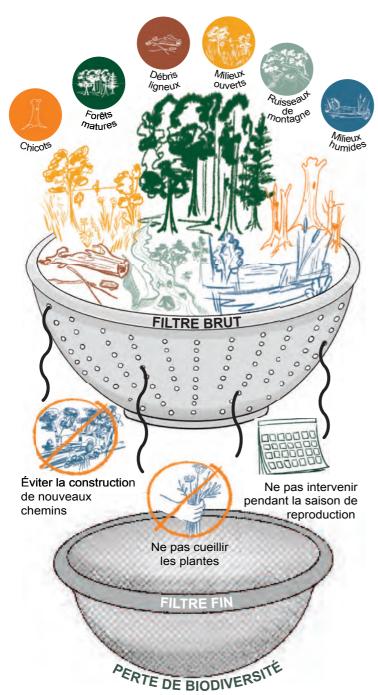
LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ

Au cours de la dernière année, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), en collaboration avec Conservation de la nature Canada (CNC) et plusieurs autres partenaires, s'est impliquée activement dans un projet d'élaboration de fiches pour informer les propriétaires de boisés et les conseillers forestiers sur différentes façons de conserver la biodiversité en forêt privée. Ces fiches, qui reposent sur le concept des filtres brut et fin, ont été conçues pour informer le propriétaire forestier sur les façons d'aménager la forêt dans le respect des espèces à statut ainsi que des milieux sensibles, et ce, qu'il détienne ou non une certification forestière.

Les fiches recensent les habitats ou les espèces abritées dans les forêts privées et suggèrent des modalités d'intervention qui permettront le maintien de la biodiversité. Les conseillers forestiers pourront bonifier le plan d'aménagement forestier du propriétaire à l'aide de l'une ou l'autre des fiches développées.

Les fiches destinées aux propriétaires forestiers contiennent une brève description des milieux, des espèces sensibles et des

FIGURE 1



mesures de mitigation adaptées au contexte de la forêt privée et validées par des experts. Les producteurs ainsi que les conseillers forestiers peuvent les retrouver sur *foretprivee.ca/biodiversité* (ou à l'aide du code QR).

Bien que les fiches aient été développées dans l'optique de protéger les espèces menacées et vulnérables situées dans les basses-terres du Saint-Laurent, plusieurs d'entre elles pourront



servir à l'ensemble des 134 000 propriétaires forestiers du Québec, notamment celles préconisant l'application du concept de filtre brut (fiche introductive, fiches sur les habitats et fiche présentant un résumé de la réglementation sur les milieux humides et hydriques). D'autres fiches spécifiques aux espèces serviront en premier lieu dans les basses-terres du Saint-Laurent, bien que l'habitat de certaines espèces dépasse ce territoire.

Ultimement, d'autres fiches pourraient être élaborées pour d'autres espèces ou habitats sensibles à partir du modèle développé. Le défi consiste à adapter les mesures aux besoins de l'espèce en tenant compte de la réalité des producteurs forestiers.

CONCILIER L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Plus qu'un outil de communication, ces fiches annexées aux plans d'aménagement forestier pourraient également permettre d'appuyer les demandes de permis municipaux, de promouvoir les saines pratiques d'aménagement afin d'éviter la mise en place de réglementations trop restrictives et ainsi permettre de maintenir les activités d'aménagement forestier dans un contexte de complexification réglementaire.

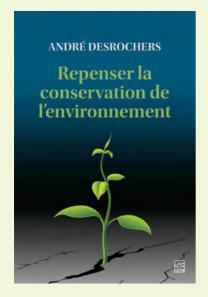
La FPFQ revendique depuis quelques années le retour du financement des plans d'aménagement forestier en échange d'une bonification de ceux-ci afin de répondre aux nouvelles exigences sociétales sur la conservation des milieux humides et hydriques et la conservation des habitats et des espèces en situation précaire. Avec de meilleurs outils de planification, les propriétaires peuvent mieux maintenir, protéger et même améliorer la biodiversité tout en favorisant la mise en valeur de la faune lors des travaux forestiers.

Au-delà des outils informationnels, il faut également viser la mise en place d'un régime d'indemnisation pour les producteurs forestiers devant renoncer à leur droit d'usage au-delà d'un seuil raisonnable lorsqu'ils appliquent des mesures de mitigation prévues au plan d'aménagement forestier bonifié ou dictées par la réglementation.

Il est toujours possible de faire mieux, mais ne perdons pas de vue que si on retrouve la majorité de ces espèces en forêt aujourd'hui, c'est peut-être parce que les producteurs forestiers ont aménagé leurs boisés de la bonne façon au cours du dernier siècle. C'est à nous de continuer de trouver ensemble les solutions les plus appropriées pour chaque propriétaire forestier parce que la conservation des espèces en situation précaire présentes dans les forêts privées du Québec passe nécessairement par un aménagement durable et raisonné de ces forêts.

LES ORIGINES DU CONCEPT DE FILTRE BRUT ET FILTRE FIN

Extrait adapté de Repenser la conservation de l'environnement par André Desrochers



Depuis ses balbutiements, la conservation de l'environnement se penche sur deux objets : les espaces et les espèces. Dans le premier cas, on cherche à minimiser les pertes d'espèces et de processus écologiques en protégeant des espaces. Dans le second cas, on vise des espèces précises dont la conservation échappe à des notions d'espace et doit plutôt être faite sur mesure. Dans le jargon de la conservation, on utilise souvent l'analogie du filtre brut et du filtre fin pour illustrer les approches par espace et par espèce. L'idée est que l'on retient la part du lion de la biodiversité avec le filtre brut, mais qu'il faut un filtre plus fin pour retenir le reste. L'analogie du filtre brut est une des courroies de transmission entre l'écologie et la gestion des terres. Le terme en anglais, coarse filter, a été popularisé en 1987 par The Nature Conservancy, un organisme américain voué à l'acquisition de terres pour la conservation. Étant donné que le but implicite est généralement de retenir des espèces, la traduction par « filtre », couramment utilisée, est maladroite. Le terme « tamis » aurait été plus approprié, car le filtre retient les indésirables et laisse passer, ou échappe, les désirables, soit exactement le contraire de l'idée. **(5)**





PORTES OUVERTES 20 et 21 mai de 9h à 16h



Mouveautés acéricoles et vos experts sur place

2515 Ch. de l'Aéroport Thetford Mines Tél.: 418 338-3507 dsdinternational.net

dsdstars.com



SCIERIE MOBILE SM180



SCIERIE MOBILE SM180

Moteur Ducar 7 cv EPA
Pour des arbres jusqu'à **18 pouces**de diamètre et d'une longueur de **13 pieds**Dimensions de la lame : 120 po x 1-1/4 po x 0,035 po

INCLUS

Extension de 1,2 mètres (4 pieds)

À partir de 2999\$*



AUTRES MODÈLES DISPONIBLES SM260

Moteur DUCAR 13 cv EPA
Pour des arbres jusqu'à **26 pouces**de diamètre et d'une longueur de **16 pieds**À partir de **4399\$***

SM310-DLE

Moteur DUCAR 15 cv EPA, démarreur électrique Pour des arbres jusqu'à **31 pouces** de diamètre et d'une longueur de **16 pieds** À partir de **5599\$***



OPTION: REMORQUE HORS ROUTE GALVANISÉE POUR SM260 et SM310-DLE À partir de 3799\$*





Suivez-nous sur Facebook: www.facebook.com/mticanada

Consultez le www.mticanada.ca pour trouver un marchand près de chez vous.

Téléphone sans frais: 1 800 463-4398 | Courriel: info@mticanada.ca

(*) Les prix n'incluent pas les taxes, l'assemblage et la livraison.

Les offres, les photos, les prix et les spécifications sont sujets à modifications sans préavis.



DIDIONER

ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Un équipement de qualité qui correspond à vos besoins.

Scies à chaîne

Lames de 16 à 18 pouces Moteur de 37 à 51 cm³

Déchiqueteuse à bois

Moteur Ducar de 420 cm³ (15 cv), démarreur électrique Capacité de déchiquetage : 12,7 cm (5 po)

Réservoir de carburant : 6,5 L (1,7 gal)

Apartir de 21980

Apartir de 2399\$*

Souffleurs à feuilles

Moteurs de 25cm³ à 76 cm³ CFM maximum de 360 à 875 Souffleur à main ou à dos

À partir de 2498

Fendeuses à bois 25, 28 ou 35 tonnes

Moteurs Ducar de 196 cm³ (6,5 cv) ou 420 cm³ (15 cv) Opération horizontale / verticale, pompe de 14 GPM ou 17 GPM Support de bûches inclus, roues de 16 pouces

Génératrices

De 1500 à 15000 watts Essence, onduleur ou essence/propane





Suivez-nous sur Facebook: www.facebook.com/mticanada

Consultez le **www.mticanada.ca** pour trouver un marchand près de chez vous. **Téléphone sans frais : 1 800 463-4398** | Courriel: info@mticanada.ca

(*) Les prix n'incluent pas les taxes et la livraison.

Les offres, les photos, les prix et les spécifications sont sujets à modifications sans préavis.





CDL Intelligence, un système complet de gestion automatisé d'érablière qui permet l'automatisation complète des systèmes et des procédés.

De la surveillance au contrôle absolu et à l'automatisation des systèmes de votre érabliere, laissez l'intelligence CDL faire le travail pour vous!

